

Rapport du Président

Commission Permanente du vendredi 16 janvier 2009

Service instructeurLangue et Culture régionales

N° CP-2009-1-10-1

Service consulté

PROGRAMME LANGUE ET CULTURE REGIONALES CONVENTION INTERREG IV POLE D'ECHANGES RHIN SUPERIEUR - PERsup

Résumé: Le **Centre culturel français Freiburg** propose un nouveau projet Interreg intitulé **Pôle d'Echanges Rhin Supérieur** (**PERsup**) France/Allemagne/Suisse pour la période du 15/09/2008 au 15/09/2011. Il s'agit d'une part d'élargir au cadre familial les partenariats entre écoles du Rhin Supérieur et d'autre part d'organiser des loisirs transfrontaliers communs pour des enfants sans correspondant dans l'autre pays pour le groupe d'âge de 8 à 12 ans. La participation haut-rhinoise serait de 27 700 € sur un total de 323 400 €. Il est proposé d'approuver le projet et la convention Interreg, d'autoriser le Président à la signer, ainsi que les mandatements nécessaires en 2009 et 2010 sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires.

Le Centre culturel français Freiburg, partenaire du Conseil Général du Haut-Rhin depuis plusieurs années, présente un projet Interreg IV visant à permettre aux familles de participer aux échanges organisés dans le cadre des partenariats entre écoles des trois pays du Rhin Supérieur. Ces rencontres auront lieu dans une atmosphère conviviale avec théâtre, musique, jeux pour les enfants, conférence, visites guidées.

Pour les enfants qui n'ont pas de correspondants scolaires, le centre culturel proposera des activités de loisir transfrontalières gratuites. Il sera possible d'y associer les parents à certaines occasions. Cela concerne des enfants de 8 à 12 ans.

Ce projet d'une durée de 3 ans, à compter du 15 septembre 2008, est également soutenu par la Région Alsace, le Département du Bas-Rhin, la Fondation Entente franco-allemande, le Land Baden-Württemberg, la ville de Freiburg et les cantons suisses de Bâle-Ville, Bâle-Campagne et Argovie.

D'un montant global de 323 400 €, il ouvre droit à une participation européenne de 156 450 €. Il devrait toucher sur 3 ans de 600 à 750 enfants par pays (Allemagne/France) et 100 pour la Suisse du Nord-Ouest. Il est prévu qu'il concerne de 2 200 à 2 400 parents (parents, frères, sœurs) par pays (France/Allemagne) et 300 en Suisse. Une action de communication permettra de le faire connaître. La participation du Haut-Rhin serait de 27 700 €.

Il conviendrait:

- d'approuver le projet **PERsup**
- d'autoriser le Président à signer la convention Interreg jointe en annexe
- d'autoriser le mandatement de la participation départementale soit 18 700 € au début de 2009, après signature par toutes les parties (contributions au titre de 2008 et 2009) et de 9 000 € en 2010 sous réserve de l'inscription du crédit nécessaire au budget de ces deux exercices (programme E758, chapitre 65, nature 6574, fonction 28).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Charles BUTTNER